

## Qui est concerné ?

Depuis 2007, l'obligation vaccinale par le vaccin BCG a été remplacée par des recommandations selon certains facteurs de risque. Il est fortement recommandé de vacciner dans les cas suivants :

- enfant né dans un pays de forte endémie tuberculeuse\*
- enfant dont au moins un des parents est originaire de l'un de ces pays
- enfant devant séjourner au moins un mois d'affilée dans l'un de ces pays
- enfant ayant un antécédent familial de tuberculose
- enfant résident en Ile-de-France, en Guyane ou à Mayotte
- Enfant dans toute situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux (enfant vivant dans des conditions de logement défavorables ou socioéconomiques défavorables ou précaires, ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie)

*\* le continent africain dans son ensemble ; le continent asiatique dans son ensemble à l'exception du Japon ; l'Océanie, à l'exception de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Samoa et de Tonga ; Le Proche-Orient et le Moyen-Orient, à l'exception de Chypre, des Emirats arabes Unis, d'Israël, de la Jordanie, de l'Arabie saoudite et d'Oman ; l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes, à l'exception d'Antigua et Barbuda, de la Barbade, des Bermudes, de Bonaire, de Cuba, du Costa Rica, de Curaçao, des Iles Vierges et Caïman, de la Jamaïque et de Porto Rico ; les pays d'Europe centrale et orientale incluant la Fédération de Russie et l'Ukraine, à l'exception de la Grèce, la Hongrie, la Croatie, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchéquie ; le Groenland (en Europe du Nord)*

## Schéma vaccinal

**A partir de l'âge de 1 mois, et préférentiellement au cours du deuxième mois.** Il est recommandé de vacciner avant la sortie de la maternité lorsqu'un membre de l'entourage du nouveau-né présente une tuberculose récente (moins de 5 ans).

*Pas d'IDR à la tuberculine prévaccinale chez les enfants de moins de 6 ans, sauf s'ils ont résidé ou effectué des séjours de plus d'un mois dans un pays de forte endémie.*



## Documents nécessaires

- Carnet de Santé
- Carte Vitale ou Attestation de droits
- Prescription médicale

## Renseignements

Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT)

Centre Hospitalier de Troyes

Pavillon H / 2<sup>ème</sup> étage

☎ 03 25 49 48 34 du lundi au vendredi



**VACCIN FOURNI PAR LE  
CLAT**